

**COMMISSION PARITAIRE****PROCES-VERBAL****de la séance du 15 mai 2006****Présents :**

Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY.

Gallien LEFEVRE, Marina VILLONGA MUT, Damien RAMAGE, Maria COTORA, Marie GABRIEL, Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ (départ à 19h10 - procuration à Alexis PROKOPIEV), Alexis PROKOPIEV.

**Absents ou excusés**

David ABIKER (procuration à James Mc CEARNEY), Philippe BRAUD, Olivier STORCH (procuration à Jean-Claude LESCURE), Eric THIERS.

Marine CHOLEY.

**Assistaient à la séance**

M. Laurent BIGORGNE  
Gaëlle COUTANT

directeur des études et de la scolarité,  
chargée de mission à la direction des études et de la scolarité

Melle Valentine COTTINET  
M. David ESCLANTE-GARCIA  
M. Bertrand MONIN  
M. Richard COLLINS  
Ghislaine FAU

présidente 2006-2007 du ciné club Sciences Po,  
président 2006-2007 de Sciences Po Conseil,  
ancien président de Sciences Po conseil,  
responsable du département des langues,  
responsable des enseignements de « français langue étrangère »

\*

\* \*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Audition du ciné club de Sciences Po.  | p. 2  |
| II.  | Audition de Sciences Po Conseil.   | p. 5  |
| III. | Point sur la politique de l'enseignement des langues.                          | p. 9  |
| IV.  | Discussion sur l'introduction d'un stage obligatoire en 1 <sup>er</sup> cycle. | p. 16 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 avril 2006.            | p. 17 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                             | p. 17 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 15 mai 2006

La séance est ouverte à 18h 10 sous la présidence de Gallien Lefèvre.

#### I. AUDITION DU CINE CLUB DE SCIENCES PO

##### a) Exposé

Valentine COTTINET présente le bilan d'activité du ciné club pour l'année 2005-2006. Elle rappelle que le ciné club est une association permanente de Sciences Po qui a pour but de favoriser la connaissance du cinéma auprès des étudiants, notamment à travers la projection de films en DVD. Le service du planning de la scolarité alloue un créneau horaire le mardi soir pour ces projections. Les DVD acquis par le ciné club le sont auprès d'un organisme spécialisé dans la vente de DVD à destination des médiathèques et des centres culturels. Ces DVD sont libres de droits et leur projection hebdomadaire est donc non payante. Le ciné club offre aussi des services variés tels que des places pour des avant-premières et des tarifs privilégiés pour certains événements grâce à certains de ses partenaires, en particulier le ciné club de la faculté d'Assas. Le dossier envoyé aux membres de la commission paritaire présente l'ensemble de la programmation de l'année, y compris les projections particulières. Les projections hebdomadaires attirent en moyenne une vingtaine de spectateurs. C'est relativement faible par rapport aux chiffres des projections de l'année dernière. Les responsables du ciné club ont donc contacté les adhérents de l'association pour leur demander pourquoi ils venaient moins aux séances. Deux facteurs principaux expliquent cette baisse de fréquentation : la charge de travail, qui s'est accrue ces derniers temps, et le fait que le ciné club ait privilégié une programmation un peu trop pointue, avec beaucoup de classiques ou des films à forte ambition artistique. Il semble que les étudiants préfèrent rentrer chez eux à 19h15 plutôt que de rester à Sciences Po jusqu'à 21h 15 pour voir des films qui sont parfois peu accessibles. Cela n'a pas été assez pris en compte lorsque le ciné club a établi la programmation en début d'année. Valentine Cottinet rappelle que le bureau a été intégralement renouvelé en début d'année, ce qui peut expliquer que le ciné club ait mis un certain temps à se mettre en route et à prendre la juste mesure de ce paramètre. Par ailleurs, elle indique que le ciné club a eu des difficultés à obtenir des salles au début du semestre. Elle aimerait savoir s'il serait possible de récupérer l'usage de l'amphi Boutmy pour l'année prochaine. Les projections y avaient habituellement lieu, mais cette année, en raison des travaux de rénovation, le ciné club a dû occuper d'autres salles qui étaient beaucoup moins adaptées à une projection dans de bonnes conditions. En dehors de ces projections hebdomadaires, le ciné club a mis en place des partenariats pour diverses projections, notamment des documentaires ou des projets collectifs. Le ciné club a obtenu 10 accréditations pour le festival de Cannes et prépare actuellement le départ des membres qui s'y rendront. Pendant cette année, il a poursuivi l'acquisition de DVD et à ce jour, il a 31 titres dans son stock de DVD. Le ciné club a participé à la Semaine des Arts au travers de trois événements : la projection de courts-métrages muets de Buster Keaton avec un accompagnement au piano, la projection d'un court-métrage récent suivie d'une rencontre avec le réalisateur, et l'organisation d'un quiz cinéma dont les gagnants ont reçu plusieurs lots. L'équipe du ciné club a également travaillé avec un graphiste pour élaborer une charte graphique et créer un nouveau logo et des affiches particulières pour le ciné club. Chaque semaine, le ciné club diffuse une *Newsletter* qui informe ses adhérents sur le film qui sera projeté.

En ce qui concerne les objectifs de l'association pour l'année prochaine, se pose la question du développement du fonds de DVD. En effet, le ciné club a des dépenses assez faibles et il serait peut-être judicieux d'envisager un achat de DVD en grande quantité, recouvrant des auteurs et des styles très différents. Mais dans ce cas, il faudrait au moins que le ciné club dispose d'une armoire fermant à

clé. Beaucoup d'étudiants ont indiqué qu'ils ne peuvent pas assister aux projections et qu'ils aimeraient avoir la possibilité de visionner ces DVD en dehors des projections. Mais ce n'est pas pratique, parce que le ciné club n'a aucun lieu pour stocker les DVD à Sciences Po. Un autre objectif est de pouvoir récupérer l'amphi Boutmy comme salle de projections de films. Les étudiants y étaient habitués et il serait bien qu'ils puissent le retrouver l'année prochaine.

En ce qui concerne le budget du ciné club, ses dépenses sont faibles. Elles se concentrent principalement sur les frais de commande des DVD projetés.

#### *b) Questions et observations*

Marie-Christine LABROUSSE ne sait pas si le rôle d'un ciné club comme celui de Sciences Po est de divertir ou de contribuer à l'enrichissement culturel des étudiants. Elle s'est posé cette question en entendant l'intervention de la présidente de l'association et en lisant le bilan 2005-2006.

Valentine COTTINET admet que le problème est bien de savoir si on veut toucher le plus grand nombre en proposant des films plus divertissants ou si on préfère projeter à un nombre plus faible d'étudiants des films qui les toucheront plus et leur apporteront plus.

Marie-Christine LABROUSSE pense qu'il y a peut-être un juste milieu à trouver. Par ailleurs, elle a noté que Valentine Cottinet a évoqué les problèmes liés à la passation de pouvoirs d'une équipe à l'autre. C'est un sujet qui lui est cher, parce que l'un des soucis de la commission paritaire est d'assurer la continuité du fonctionnement des associations. C'est peut-être moins grave pour le ciné club, puisqu'il s'agit d'opérations ponctuelles, mais c'est quand-même important. Enfin, elle a une question sur le budget. Elle s'étonne que la FNSP ait accordé au ciné club une subvention le 13 octobre 2005 et une autre le 20 octobre.

Valentine COTTINET indique que c'est la trésorière qui a rempli cette partie du budget. Ce n'est qu'une fois les documents envoyés que l'erreur a été constatée. Elle a simplement indiqué deux fois la subvention qui a été versée une fois par la FNSP.

Marie-Christine LABROUSSE constate que même si on enlève les 750 euros comptés par erreur, le ciné club a un solde de trésorerie de 2900 euros. C'est beaucoup, et cela pourrait être utilisé davantage.

Valentine COTTINET répond que c'est pour cela que l'équipe du ciné club se pose la question d'organiser des événements plus importants. Mais si trop peu d'étudiants y assistent, cela pose problème. Pour cette raison, elle pense que l'achat d'un nombre important de DVD pour constituer une vidéothèque à Sciences Po serait une bonne façon d'utiliser cet argent. Mais dans ce cas, il faudrait disposer d'un lieu pour entreposer ces DVD et pouvoir s'adresser à plus de gens. Le ciné club a beaucoup d'argent et il est dommage que les étudiants n'en profitent pas davantage.

Marie-Christine LABROUSSE pense que le problème de salle y est pour quelque chose, mais qu'il devrait bientôt être résolu.

Valentine COTTINET indique que le ciné club a même dû arrêter les projections. L'amphithéâtre Eugène d'Eichthal, mis à sa disposition, n'a pas de stores, ce qui rend les projections impossibles quand il fait encore jour à 21 heures.

Marie-Christine LABROUSSE demande combien d'adhérents compte le ciné club.

Valentine COTTINET répond qu'il y a des membres actifs, qui sont très peu nombreux par rapport à l'année dernières, et les adhérents, qui sont abonnés à la *newsletter* et qui sont 120 cette année.

Maria COTORA demande si, une fois que le stock de DVD sera développé, le ciné club envisage de les prêter aux étudiants.

Valentine COTTINET répond que c'est bien un des objectifs de l'augmentation de ce stock. De nombreux étudiants ne peuvent assister aux projections parce qu'ils ont une conférence de méthode, et la mise en place d'un système de prêts serait une solution.

Maria COTORA demande si ce serait un prêt payant.

Valentine COTTINET répond qu'il serait gratuit, tout comme les projections.

Marina VILLALONGA MUT demande ce qu'il en est des droits d'auteur.

Valentine COTTINET répond que le catalogue dans lequel le ciné club choisit les DVD qu'il achète ne comprend que des films qui sont déjà libres de droits. Le ciné club les projette en respect de la législation.

Gallien LEFEVRE pense que le ciné club est une bonne association et que la parcimonie avec laquelle il utilise son budget est plutôt une bonne chose. Cela montre qu'il fait attention aux subventions accordées par la FNSP.

Jean-Claude LESCURE indique que l'association des anciens de Sciences Po a monté un petit ciné club cette année, avec un certain nombre d'activités de projections. Il demande s'il est envisagé de se rapprocher d'eux. Ils bénéficient d'un réseau dense, et en créant de l'événementiel, des synergies pourraient être possibles entre les deux associations. Cela créerait des points de rencontre entre les différentes générations de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE remercie Valentine Cottinet d'avoir assumé la fonction de présidente de cette association emblématique et essentielle. Il indique qu'il n'y a pas eu d'erreur dans les comptes de l'association : le 13 octobre 2005, le ciné club a reçu une subvention de 750 euros, qui était en fait un rattrapage de l'exercice précédent, et il a ensuite reçu la subvention normale de 750 euros le 20 octobre 2005. Le solde du ciné club est donc bien de 3700 euros. Cela dit, il ne trouve pas qu'il soit de bonne politique de ne pas dépenser l'argent alloué par la FNSP. Cet argent est alloué au ciné club parce qu'il a une mission en tant qu'association permanente. La non consommation des crédits en fin d'exercice, quand elle devient aussi forte que dans ce cas, dénote un problème, soit d'ambition, soit d'affichage, soit de fonctionnement. Il faudrait peut-être en discuter. Il craint que l'on passe d'une situation de sous-consommation chronique des crédits à une disparition de l'activité du ciné club.

Valentine COTTINET indique que certains frais ne sont pas encore tombés, notamment le paiement du graphiste, qui représente une somme non négligeable.

Laurent BIGORGNE indique qu'il suivra cela. Il estime que cette sous-consommation est un sujet d'inquiétude. Par ailleurs, il admet qu'il y a un problème de salles. A la rentrée prochaine, il veillera à ce que le ciné club puisse se sentir chez lui soit dans une des nouvelles salles, soit dans d'autres espaces qui pourront être obscurcis lors des projections. En ce qui concerne la charge de travail des étudiants, qui les empêcherait d'assister aux projections, il se souvient que même aux pires moments de sa scolarité à Sciences Po et ailleurs, il a toujours essayé de trouver un peu de temps pour voir des films. Il pense que le ciné club pâtit de deux concurrences. En premier lieu, une activité de découverte et d'histoire du cinéma se maintient toujours au cœur de Paris et elle est à portée de la main, notamment dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement. En second lieu, il se demande dans quelle mesure la pratique individuelle du téléchargement n'engendre pas pour tous les ciné clubs une question qui renvoie à leur vocation même. Il y a ceux qui préfèrent continuer à envisager le cinéma comme une pratique collective et ceux qui se contentent aujourd'hui de visionner sur un ordinateur des films qu'ils peuvent télécharger en grand nombre, légalement ou non. Pour toutes ces raisons, il se demande dans quelle mesure l'activité du ciné club n'aurait pas intérêt à se rapprocher de celle du Bureau des Arts.

Valentine COTTINET indique que c'est déjà ce qui se passe. Les membres du ciné club vont tenir une chronique quotidienne de leur séjour au festival de Cannes qui sera relayée par le Bureau des Arts. Lors de l'organisation de la Semaine des Arts, le ciné club s'est rendu compte qu'il pouvait avoir plus d'échos en travaillant avec le BDA.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'ainsi, il y aurait deux publics en synergie, une masse critique d'adhérents et une masse critique de personnes qui donnent du temps pour animer la vie associative et culturelle de l'Institut. Autant il n'irait jamais proposer la fusion de telle ou telle organisation politique ou syndicale, autant, s'agissant de cette vie culturelle qui peut parfois être fragile, il pense que des rapprochements et des portages en commun des projets pourraient bénéficier à la vie associative. Mais il laisse cette question à la sagacité des responsables associatifs.

Christian LARGER demande si la vocation du ciné club n'est pas aussi de proposer des activités, non de visionnage, mais de création de films.

Valentine COTTINET répond que le ciné club de Sciences Po l'a fait dans une certaine mesure. Tous les ans, le ciné club d'Assas, avec lequel celui de Sciences Po travaille, organise un concours de

courts-métrages. Le ciné club de Sciences Po s'en est fait l'écho à l'Institut et a relayé les offres qui émanaient des étudiants de Sciences Po. Mais le ciné club de Sciences Po est encore une structure trop petite, avec une équipe active de cinq membres, pour véritablement soutenir une activité de création de films.

Christian LARGER pense que cela pourrait permettre de créer une nouvelle dynamique, par exemple en lançant un prix du meilleur court-métrage tourné par des équipes d'élèves de Sciences Po. Il estime qu'il manque un peu de marketing derrière la démarche du ciné club.

Laurent BIGORGNE ajoute que dans le cadre d'une démarche marketing, il est tout à fait disposé à soutenir le ciné club par quelques actions emblématiques, par exemple la projection d'un film dans le petit hall lors de la rentrée. Il n'est pas sûr que tous les étudiants de Sciences Po soient au courant de l'existence du ciné club. On peut imaginer qu'à deux ou trois reprises, des actions permettent de mieux faire connaître l'association, y compris une projection dans le jardin. Cela permettrait de souligner la présence et l'activité du ciné club. Il y a des espaces plus intéressants que les amphithéâtres et ils pourraient être exploités.

Maria COTORA demande si les projections du ciné club sont suivies de discussions ou s'il s'agit de projections simples.

Valentine COTTINET répond qu'il y a une présentation du film avant la projection. Après la projection, si les étudiants le souhaitent, il peut y avoir un débat. Mais c'est assez informel.

Maria COTORA pense que le fait de proposer des débats animés par divers intervenants serait une solution pour parer à la concurrence du téléchargement de films.

Valentine COTTINET répond que le ciné club l'a fait chaque fois que cela était possible. Cette année, la première séance du ciné club était la projection d'un film qui n'est pas encore sorti en salles. C'était une sorte de projection de travail avec l'équipe du film et cela a été très intéressant, la discussion ayant apporté une valeur ajoutée. Cela a également été fait lors de la Semaine des Arts. Les débats avec des intervenants enrichissent énormément les projections.

Gallien LEFEVRE propose de passer au vote du quitus moral, puis du quitus financier du ciné club.

### *c) Vote*

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

## **II. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL**

### *a) Exposé*

Bertrand MONIN, ancien président de Sciences Po Conseil, indique qu'il présentera le bilan de l'association avec David Escalante-Garcia, son président actuel pour ce nouvel exercice. Il indique que l'exercice de Sciences Po Conseil commence le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 janvier. Il a donc exercé les fonctions de président de l'association jusqu'au 31 janvier 2006. L'exercice où il a été président a été marqué par trois points essentiels. Le premier est la mise à la disposition d'un nouveau local par Sciences Po. C'est une chance pour l'association, puisque ce local se situe dans le nouvel ensemble de locaux associatifs, qu'il est plus accessible et plus convivial. Avec cela, Sciences Po Conseil peut repartir sur de bonnes bases. Ce local a aussi permis à Sciences Po Conseil de développer ses infrastructures. L'ancien local n'offrait même pas un accès Internet, alors que dans son nouveau local, Sciences Po Conseil dispose de trois lignes téléphoniques et de deux ordinateurs, ce qui est essentiel pour une activité de junior entreprise.

Le deuxième point important de l'exercice 2005 est la réalisation d'une mission avec un chiffre d'affaires record pour l'association. Cette mission, qui a été réalisée pour le compte du cabinet d'audit Mazard, a rapporté 23 700 euros hors taxe à Sciences Po Conseil. Cela a vraiment été une chance pour l'association, puisque cette mission a permis de souder une équipe de 14 étudiants. La mission consistait à réaliser une enquête internationale auprès d'entreprises cotées aux Etats-Unis sur l'impact

qu'a eu la législation récente sur l'organisation de leurs contrôles internes et de l'audit de leurs comptes. Le questionnaire a été fourni à Sciences Po Conseil, qui a fait un traitement statistique et une pré-synthèse à l'issue du travail des étudiants, avec lesquels l'équipe de Sciences Po Conseil a maintenu une relation suivie au cours des deux mois et demi qu'a duré l'enquête. Le troisième point important est que la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau bureau de Sciences Po Conseil s'est faite dans des conditions beaucoup plus convenables qu'il y a deux ans. Bertrand Monin n'avait alors pas réussi à entrer en contact avec l'ancien président. Cette année, le nouveau président, David Escalante-Garcia, a participé au suivi d'un groupe d'étudiants travaillant sur la mission Mazard et a été mis au fait des problèmes et des perspectives de l'association.

En ce qui concerne le bilan financier, lors de la commission paritaire de novembre 2005, Bertrand Monin avait pris l'engagement de remédier au problème du résultat net, qui était de 44 euros l'an dernier. Cette année, il est de 1700 euros. Cette progression est essentiellement due au fait que la FNSP n'a pas facturé de loyer à l'association cette année, ce qui constitue des charges considérables en moins, le loyer représentant normalement 2600 euros par an. Bertrand Monin s'était également engagé à remédier au problème de la rémunération trop élevée des étudiants, qui avait vraiment plombé les comptes l'année dernière, lorsque l'association se contentait de marges de 4 à 5 % sur les missions, ce qui est dérisoire par rapport à ce que d'autres junior entreprises peuvent prendre. Sciences Po Conseil avait eu du mal à payer ses frais fixes. La situation s'est améliorée, puisque sur les deux missions qu'il a négociées depuis novembre 2005, Bertrand Monin a pris des marges plus importantes pour l'association : sur la mission pour NOEO ????, qui a rapporté 3300 euros, l'association a pris un taux de marge de 20-22 %, et sur la mission Mazard, Sciences Po Conseil a pris un taux de 17%. Le chiffre d'affaires de cette deuxième mission étant élevé, le bureau de l'association a estimé qu'il pouvait être plus large avec les étudiants. Il précise que le document final de travail a été remis à Mazard et qu'une convention a été signée, mais que Sciences Po Conseil n'a pas encore été payé sur cette mission. C'est pourquoi le document de bilan n'indique pas ce qui a été versé aux étudiants pour cette mission.

David ESCALANTE-GARCIA présente ses projets pour Sciences Po Conseil. La présidence de Bertrand Monin a permis d'avoir une structure assez stable pour pouvoir assumer de nouveaux projets. Le nouveau bureau a décidé d'établir une stratégie en deux points : tout d'abord, se doter d'une organisation interne, cohérente et transparente, pour donner un visage plus cohérent à Sciences Po Conseil face aux entreprises et faire de la prospection, afin d'augmenter le chiffre d'affaires de la junior entreprise à l'avenir. En dehors de la clarification des tâches à l'intérieur de l'équipe, Sciences Po Conseil a choisi de se doter d'une structure hiérarchique assez flexible, dans un souci de performance par rapport aux clients. L'idée est que chaque étudiant, chaque responsable, chaque coordinateur de mission soit là pour le client, et que la junior entreprise soit très professionnelle en ce qui concerne les délais et les contacts directs avec les personnes. Les junior entreprises montrent souvent des lacunes sur ce point. En plus de cette image cohérente face à ses interlocuteurs, Sciences Po Conseil doit définir une stratégie. Sciences Po Conseil souhaite profiter de la diversité que procurent les enseignements à Sciences Po afin de se différencier des autres junior entreprises. Mazard a été surpris par le court délai dans lequel Sciences Po Conseil a réussi à mobiliser des étudiants parlant huit langues différentes. La junior entreprise souhaite mettre en valeur d'autres Masters de Sciences Po, pour pouvoir proposer des services dans d'autres domaines. Sciences Po Conseil va ainsi commencer une mission avec la préfecture des Hauts-de-Seine, qui a permis d'impliquer des étudiants du Master administration d'Etat. Tout cela doit être encadré par un travail de qualité ancré dans l'image de Sciences Po Conseil. Pour cela, la junior entreprise souhaite se doter d'un label externe et travaille en ce moment à la mise en place d'un conseil de surveillance regroupant plusieurs personnalités issues de milieux différents. La junior entreprise pourrait présenter régulièrement un bilan de son activité à ce conseil de surveillance. Toujours dans le même sens, Sciences Po Conseil cherche à se faire parrainer par un cabinet d'audit, comme le font d'autres junior entreprises. Ce serait un autre signe externe de qualité. Enfin, le nouveau bureau souhaite faire adhérer Sciences Po Conseil à la confédération nationale des junior entreprises. Celle-ci propose de nombreux projets de formation et l'adhésion permettrait d'inclure Sciences Po Conseil dans leurs fichiers qui sont consultables par les clients potentiels. Surtout, la confédération nationale des junior entreprises est un label qui est reconnu par les entreprises. Le nouveau bureau de Sciences Po Conseil a pas mal avancé depuis le début de l'année. Il a mis en place un site Internet dont la maquette vient d'être mise en ligne et dont le contenu final sera mis en ligne cette semaine. Une fois que le site sera définitivement lancé, Sciences Po

Conseil souhaite faire un vrai travail de prospection auprès de clients potentiels, peut-être à l'aide de l'annuaire des anciens élèves. L'objectif est que la junior entreprise de Sciences Po prouve aux clients potentiels la qualité que sont en mesure d'apporter les étudiants de Sciences Po.

*b) Questions et observations*

Christian LARGER constate que le troisième paragraphe de la page 4 du rapport financier indique que l'association a fait le choix comptable de rattacher la mission Mazard à l'exercice suivant et mentionne le fait que le chiffre d'affaires aurait atteint un montant record de 43 474 euros. Mais la question qui se pose, c'est que quand on produit une mission de conseil, on doit facturer les jours qui ont été effectivement produits. Il demande si Sciences Po Conseil comptabilise le nombre de jours qui ont été produits et qui restent à produire, ou si l'association a poussé le chiffre d'affaires d'une manière tout à fait arbitraire, en passant sous silence le travail qui a déjà été fait sous l'exercice précédent.

Bertrand MONIN répond que Sciences Po Conseil n'a pas fait de répartition proportionnelle des travaux qui ont chevauché son exercice et celui de David Escalante-Garcia. L'association a simplement indiqué le montant global de la facture. Au moment où il a préparé le bilan, il ne lui est pas venu à l'esprit que cela pourrait poser problème.

Christian LARGER indique qu'il y a un risque fiscal, à supposer que l'administration fiscale s'intéresse à la junior entreprise de Sciences Po, ce qui est peu probable. Mais ce risque de re-qualification du résultat de l'exercice précédent existe si l'administration prouve que la mission a été produite et non facturée et qu'elle n'apparaît même pas comme travaux à facturer.

Marie-Christine LABROUSSE ajoute qu'en comptabilité, c'est le fait générateur qui compte. Si l'association n'a pas encore reçu ou même envoyé la facture, à la fin de l'exercice, elle doit faire passer une écriture de produit à recevoir. Elle croit comprendre que l'association a vraiment commencé à travailler sur cette mission en janvier.

Bertrand MONIN (ou David ESCALANTE-GARCIA) répond par l'affirmative, et indique que la mission s'est terminée le 31 mars.

Marie-Christine LABROUSSE indique qu'il ne faut jamais présenter les comptes de cette façon. Elle ne pense pas que l'administration fiscale s'intéresse à Sciences Po Conseil, mais il faut éviter de prendre de tels risques.

Christian LARGER demande si les pénalités de retard pour la production de documents administratifs n'ont pas été déclarées ou si Sciences Po Conseil n'avait pas la trésorerie pour payer.

Bertrand MONIN répond qu'elles n'ont pas été déclarées. Il ne souhaite pas revenir sur l'historique de l'association, mais rappelle qu'il y a deux ans, lorsqu'il ne faisait pas encore partie du bureau, la gestion de la junior entreprise était quasi inexistante. Des cotisations URSSSAF et de TVA se sont accumulées. Sciences Po Conseil avait déjà commencé à en payer une partie quand Bertrand Monin a rendu des comptes devant la commission l'année dernière. Le décalage fait que le paiement de ces cotisations se répercute encore sur l'exercice 2005.

David ESCALANTE-GARCIA ajoute que sur l'exercice actuel, il n'y a plus de pénalités de retard à payer.

Christian LARGER revient sur la remarque faite par Bertrand Monin sur le fait que le résultat est positif, mais que Sciences Po y a largement contribué en ne faisant pas payer de loyer à l'association cette année. Dans ce cas, peut-on réellement considérer que ce résultat est positif ?

Bertrand MONIN répond que c'était l'esprit de sa présentation des comptes, qui n'est visiblement pas si exacte que cela d'un point de vue comptable.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que le rapport de l'association a le mérite d'être clair et franc. Mais elle constate que dans le bilan, le total de l'actif n'est pas égal au total du passif, ce qui pose problème. Elle rappelle que c'était déjà le cas l'année précédente.

Bertrand MONIN indique que c'est un problème qui se pose depuis l'année qui a précédé son entrée dans l'association.

Marie-Christine LABROUSSE répond qu'il faut faire quelque chose pour régler ce problème : passer une perte exceptionnelle ou un profit exceptionnel pour 2006.

Maria COTORA demande comment se fait le recrutement des étudiants qui effectuent les missions.

David ESCALANTE-GARCIA répond que cela dépend des missions et des demandes. Il est arrivé que l'association utilise la newsletter de Sciences Po, mais elle fait passer en priorité les gens qui font partie de l'équipe. Sciences Po Conseil avait remporté un appel d'offres de Beaubourg, qui a été annulé au dernier moment, et pour lequel l'association avait passé une annonce dans la *newsletter* pour recruter des étudiants, puisque c'était une mission conséquente qui aurait réclamé 20 à 30 étudiants. Quand il s'agit de petites missions, par exemple pour quatre étudiants, les membres de l'association ont la priorité. C'est un moyen de les motiver et de les impliquer dans ce que fait Sciences Po Conseil.

Maria COTORA demande s'il envisage de faire une publicité plus large afin que tout le monde sache que Sciences Po Conseil existe et que les étudiants peuvent participer à des missions.

David ESCALANTE-GARCIA répond que c'est le cas. Une fois que le site Internet de l'association sera mis en place, il prévoit de faire la promotion de Sciences Po Conseil au sein de l'IEP. Ce site Internet présentera les appels d'offres en cours et permettra aux étudiants de proposer leurs services pour les missions qui les intéressent. Pour les missions qui demanderont un grand nombre d'étudiants, l'association passera des annonces et fera de la communication.

Laurent BIGORGNE souligne que les responsables de l'association doivent prendre les remarques qui ont été faites aujourd'hui comme des remarques constructives. Il trouve que le bilan de Sciences Po Conseil, même s'il est entaché de quelques erreurs, est très intéressant, notamment dans sa partie prospective. Il souscrit à la méthodologie présentée par le président actuel. Elle permet d'éclaircir les choses et elle est porteuse d'une ambition. La commission verra dans un an si cette ambition est au rendez-vous. Par ailleurs, il indique qu'il a quelques questions sur les missions en cours de réalisation. A la page 7, il demande qui est commanditaire de l'enquête sur la réputation des cabinets d'audit, des banques d'affaires et des cabinets de Conseil au sein de Sciences Po.

David ESCALANTE-GARCIA répond que c'est une mission que Sciences Po Conseil effectue avec la junior entreprise de l'ESSEC, qui essaie, avec HEC Junior Conseil, de monter un indice intra-écoles de la réputation des cabinets d'audit, des banques d'affaires et des cabinets de Conseil. Ils ont demandé à Sciences Po Conseil d'administrer ce questionnaire au sein de l'Institut.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il estime que ces informations, qui seront probablement surtout recueillies à partir du Master finance et stratégie, valent 750 euros.

David ESCALANTE-GARCIA répond par l'affirmative, si les 150 questionnaires sont bien administrés.

Laurent BIGORGNE estime que le fait d'indiquer combien de questionnaires seront administrés souligne la faiblesse de ce tarif. David Escalante-Garcia pense que l'avis de 150 jeunes diplômés de finance et stratégie, leurs préférences individuelles pour tel cabinet ou telle banque d'affaires ne vaut que 750 euros. Il lui demande s'il a la moindre idée de la facturation que la junior entreprise l'ESSEC demande à ses commanditaires pour ces informations.

David ESCALANTE-GARCIA répond qu'il se renseignera. Il souligne qu'ici, il s'agit simplement d'administrer 150 questionnaires.

Laurent BIGORGNE souligne que la question n'est pas l'administration et le dépouillement des questionnaires, auquel cas le tarif serait correct. Il parle de la valeur de ces informations et du contenu stratégique des questionnaires. Il indique qu'une entreprise souhaitant faire réaliser cette enquête, serait prête à payer beaucoup plus. Son souci est de savoir si Sciences Po Conseil a une relation de transparence avec la junior entreprise de l'ESSEC.

Bertrand MONIN souligne que Sciences Po Conseil a un barème de rémunérations assez précis, qui est sujet à l'inspection fiscale des URSSSAF. Ce barème dépend de la valeur ajoutée qu'apporte le travail des étudiants, et le traitement de questionnaires n'a pas une forte valeur ajoutée.

Laurent BIGORGNE se demande si, dans le positionnement stratégique de la junior entreprise, et de Sciences Po en général, il y a certaines missions qu'il ne vaudrait pas mieux refuser. Ou alors il faudrait les conduire soi-même. Le fait de les segmenter et de réaliser ces missions pour une autre



junior entreprise pose problème. Au delà de la question de la rémunération juste d'un travail de traitement de questionnaires, la valeur ajoutée de l'information qui sera produite vaut beaucoup plus que 750 euros, quand on sait que le recrutement d'un jeune cadre peut coûter plusieurs milliers d'euros à une entreprise.

David ESCALANTE-GARCIA précise que l'étude n'est pas terminée. Il pense qu'il sera possible de discuter en détail de la reconsidération de cette mission et il indique qu'il tiendra compte des remarques de Laurent Bigorgne.

Laurent BIGORGNE apprécie beaucoup l'esprit dans lequel travaille le bureau de Sciences Po Conseil. Il se demande s'il ne faudrait pas proposer à la commission paritaire ce soir la seule adoption du quitus moral. Cela permettrait aux responsables de l'association de suivre les conseils de Christian Larger et de Marie-Christine Labrousse et de présenter à nouveau un document financier qui ne soit susceptible d'aucun reproche. Il précise qu'il est évident que le document présenté aujourd'hui n'était pas vraiment entaché d'irrégularités, mais qu'il y avait des problèmes de présentation. Ce n'est pas une sanction. Il s'agit simplement d'intégrer les remarques qui ont été faites sur le document financier.

Gallien LEFEVRE constate que personne ne s'y oppose. Il propose donc de passer au vote du seul quitus moral.

*c) Vote :*

Le quitus moral est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (nombre de votes favorables non indiqué).

### **III. POINT SUR LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES**

*a) Exposé*

Richard COLLINS indique que le dossier remis aux membres de la commission paritaire comporte l'ensemble des chartes de langues de Sciences Po. Ces chartes ont été mises en place en 2001, lorsque Richard Collins a constaté qu'il y avait une mention bilingue du diplôme de Sciences Po, mais aucun document expliquant aux enseignants ou aux étudiants quelles étaient les compétences requises pour chacun des niveaux, et quelle progression devait conduire à cette maîtrise de la langue. Le fait est que très peu d'étudiants y parvenaient.

Les enseignants faisaient ce qu'ils pouvaient chacun dans leur coin, certains mettant l'accent sur l'oral et d'autres sur l'écrit, certains demandant énormément de travaux écrits et d'autres pas du tout. Cette dispersion était un véritable gâchis d'efforts et de moyens. Le travail pour créer ces chartes est parti du projet éducatif de Richard Descoings, avec trois valeurs soigneusement énoncées : excellence, mérite et prise de responsabilité. Pour savoir ce que cela voulait dire dans l'enseignement des langues, Richard Collins a regardé les exigences du marché du travail. Au cours des deux années qui ont suivi, il a consulté 150 représentants d'entreprises pour savoir quelles étaient leurs exigences lors du recrutement de jeunes diplômés. La réponse à cette enquête se trouve dans la première phrase de la page « langues » du site Web de Sciences Po : une parfaite maîtrise de l'anglais langue étrangère à l'écrit comme à l'oral, et si possible, la maîtrise écrite et orale d'une deuxième langue choisie en fonction du projet professionnel. A partir de ces constats, Richard Collins et son équipe ont travaillé à l'élaboration des chartes de langues, afin de rendre la progression linguistique visible. Leur objectif était que les étudiants et les enseignants puissent voir exactement ce qu'il fallait faire dans chaque niveau. Richard Collins voulait mettre au point un cahier des charges très précis et permettre à chaque enseignant travaillant à l'intérieur d'un niveau donné de se référer à l'ensemble de ces exigences pour être sûr qu'en fixant les devoirs à rendre et en formulant des affectations de niveau vers le supérieur ou l'inférieur à l'issue de 14 semaines de suivi pédagogique, il fonctionne toujours comme partie d'une équipe. Richard Collins et la direction espéraient que cela permettrait de réduire considérablement les

disparités qui avaient été constatées jusque-là. Pour élaborer ces chartes, ils ont longuement hésité, puisqu'il fallait une assise scientifique pour chaque niveau. Ils ont finalement pris la décision d'utiliser le Cadre européen commun de référence, qui est un document remarquable, très fin, mis au point par 11 linguistes parmi les plus distingués en Europe. Il a été adapté au projet de Sciences Po. Le but de cette adaptation était de faire en sorte que chaque niveau ne réunisse pas des étudiants de niveaux trop disparates. L'homogénéité des groupes est en effet très importante pour favoriser un apprentissage efficace. L'objectif était également d'offrir un cadre de formation à l'oral comme à l'écrit, avec un accent accru sur l'écrit, puisqu'en cette époque de communications par voie électronique, l'écrit reprend ses lettres de noblesse. Surtout, il est important de rendre plus transparents les résultats obtenus, moyennant un bilan de mi-parcours pour permettre aux étudiants n'ayant pas bien travaillé pendant les cinq-six premières semaines de corriger le cap pour la deuxième partie du semestre. Richard Collins et son équipe ont renoncé à l'harmonisation des notes. Ils considèrent qu'une note est un symbole très important, que l'étudiant doit comprendre pourquoi il a obtenu telle ou telle note, et ils mettent à la disposition de chaque étudiant, à l'issue des quatorze semaines de suivi pédagogique, la fiche d'évaluation de fin de semestre pour qu'il puisse voir ce qu'il a obtenu avant que cela ne soit saisi par le secrétariat. Richard Collins a constaté que grâce à cette action, les résultats n'ont cessé de s'améliorer. Il indique qu'il ne donnera pas de statistiques, mais prendra un seul exemple : l'action en bi-classes en anglais. Il a constaté que 60% des étudiants qui avaient l'anglais comme première langue étrangère à un niveau faible à l'entrée à Sciences Po sortent des bi-classes et intègrent le niveau 4 en anglais à l'issue de leur première année d'études. C'est un exemple de l'efficacité de cette action et de l'efficacité de la structuration de la formation en langues. Sciences Po a défini une politique de langues qui est parfaitement en phase avec l'exigence du marché du travail et qui permet aux étudiants qui ont déjà atteint le niveau de maîtrise requis dans deux langues d'accéder à une troisième langue, qui est par ailleurs automatiquement disponible sur plusieurs sites délocalisés. C'est particulièrement le cas du cycle de Poitiers, dont les étudiants sont appelés à exercer leur métier dans une zone géographique qui nécessitera la maîtrise du portugais et de l'espagnol en plus de l'anglais. Richard Collins souligne que la décision de Sciences Po de recourir dès 2002, et sous une forme adaptée à ses besoins, au Cadre européen commun de référence, fait que l'Institut est un précurseur de développement à venir, ce dont tous les membres de la communauté de Sciences Po peuvent être fiers. En effet, en 2005, le ministère de l'Éducation a accepté d'utiliser ce cadre européen commun comme assise scientifique de ses propres orientations. Cette année, le TOEFL délivre une équivalence centrée sur ce même cadre, et il a été récemment décidé d'en faire de même pour les tests de français langue étrangère. Richard Collins est donc très content que Sciences Po ait pris il y a trois ans une décision que d'autres ont suivi. Il espère que cette structuration des formations linguistiques à Sciences Po livrera des résultats qui seront à la hauteur des attentes des étudiants.

#### *b) Questions et observations*

Christian LARGER félicite Richard Collins de ce travail remarquable et constate que Sciences Po a fait de grands progrès par rapport à ce qui se passait il y a quelques années.

Alexis PROKOPIEV indique que depuis ses débuts, Interzaide - Fac Verte a énoncé dans son programme une volonté de changement et de modernisation de la politique des langues à Sciences Po. Dans ce cadre, il a rencontré Richard Collins et Interzaide - Fac Verte a eu plusieurs entretiens avec des enseignants et des étudiants. Il constate qu'il y a eu des progrès incontestables depuis 2001 grâce aux chartes et il a remarqué une amélioration de la sélection du niveau des étudiants. Mais parmi les étudiants interrogés par Interzaide - Fac Verte, aucun n'est satisfait de la politique de la direction des langues de Sciences Po. Ils ne sont pas satisfaits des niveaux dans lesquels ils se trouvent, ils ne sont pas satisfaits de la qualité des enseignements, surtout dans les matières thématiques, ils ne sont pas satisfaits de l'accueil qu'ils trouvent à la direction des langues, particulièrement lorsqu'ils font des demandes de changement de niveau ou de changement de langue. Des étudiants ont indiqué qu'ils ont reçu des réponses qu'ils trouvaient inadéquates, voire agressives. En ce qui concerne les enseignants rencontrés par Interzaide - Fac Verte de, le bilan est beaucoup plus nuancé. Beaucoup d'enseignants sont très satisfaits de la politique de la direction des langues. Certains enseignants ont signalé leur crainte de la direction des langues et des sanctions qu'ils pourraient recevoir, et certains estiment que les chartes d'enseignements constituent un cadre trop rigide et mal respecté par leurs collègues. Ainsi, une enseignante de niveau 0 d'allemand a indiqué qu'il existe en fait plusieurs niveaux 1 d'allemand.

C'est étonnant, mais malgré la charte, un niveau 1 d'allemand peut correspondre à un niveau 2 ou 3, alors qu'il existe de véritables niveaux 1 d'allemand. En anglais, un enseignant a signalé qu'il existe en fait de fortes disparités entre différents enseignements de niveau 3. Alexis Prokopiev pense cependant que ces chartes sont quelque chose de positif. Il rappelle que Richard Collins a mis en avant la question de prise de responsabilité, qui avait été évoquée par Richard Descoings. Il souhaite faire le point sur cette question. Il estime qu'il n'était pas vraiment nécessaire d'envoyer aux membres de la commission paritaire les chartes de langues, puisqu'elles sont disponibles sur Internet et puisque les étudiants de Sciences Po sont censés les avoir consultées. Il pense que ces chartes sont très intéressantes. On y retrouve souvent la notion de tourisme linguistique. Il pense que cette notion va complètement à l'encontre de la prise de responsabilité demandée aux étudiants et souhaite qu'elle soit remplacée par une liberté de mobilité linguistique. Si, lors de leurs stages en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année, les étudiants voient qu'ils ont besoin de changer de langue pour leur future carrière, la direction des langues devrait leur permettre de le faire. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il est vrai qu'il y a eu des abus de la part des étudiants, mais ils étaient minoritaires et il ne faudrait pas que l'ensemble des étudiants soient pénalisés à cause d'eux. Interzaide - Fac Verte estime également que l'accès à une troisième langue doit être favorisé. Le syndicat a en outre adressé une demande à la direction de Sciences Po, surtout pour les langues qui sont enseignées dans les 1<sup>ers</sup> cycles en région : les étudiants qui suivent des enseignements de langues rares en 1<sup>er</sup> cycle devraient être assurés de pouvoir continuer à les suivre à Paris quel que soit leur niveau. Il est indéniable que des progrès ont été faits. Mais quand on voit le nombre d'étudiants qui sont plus ou moins mécontents, une amélioration de la politique des langues semble nécessaire, notamment concernant la mobilité linguistique, la responsabilité des étudiants dans le choix des langues, la qualité de l'affectation des étudiants dans différents niveaux de langues, la possibilité de changer de choix et la qualité des enseignements thématiques en langues étrangères.

Marina VILLALONGA MUT souhaite faire quelques remarques, notamment sur le site de Poitiers. Parmi les remarques que lui ont fait parvenir les étudiants, la plus importante concerne le manque de transparence dans la notation. Les étudiants ne prennent connaissance de leurs différentes notes qu'à la fin du semestre, quand ils reçoivent leur bulletin de notes. Cela ne favorise pas les progrès linguistiques des étudiants, qui sont censés pouvoir s'améliorer au cours du semestre. Par ailleurs, l'approche thématique qui caractérise l'enseignement des langues à Sciences Po est très intéressante et permet aux étudiants de s'investir davantage sur des sujets qui les intéressent. Mais les étudiants regrettent la part plus faible de l'écrit et de la grammaire. Ils se rendent compte qu'ils sont en train de perdre des bases qui sont nécessaires pour bien maîtriser la langue de leur choix. Enfin, elle pense qu'il faudrait insister sur le fait que les étudiants doivent lire cette charte pour chaque enseignement. Elle ne pense pas qu'ils le fassent systématiquement, alors qu'il est essentiel, lorsque l'on commence une langue ou un niveau, de savoir quels sont les objectifs à atteindre.

Maria COTORA indique que l'UNEF avait demandé la mise en place de ces chartes. Elle pense qu'elles favorisent l'égalité entre les étudiants, puisqu'elles créent beaucoup plus d'homogénéité entre les enseignements dans les différentes conférences. Elles permettent également plus de transparence, puisque les étudiants peuvent savoir pourquoi ils n'évoluent pas dans les mêmes niveaux et ont une idée claire de ce que les enseignants attendent d'eux. Les chartes sont donc une grande avancée dans l'enseignement des langues à Sciences Po. Cependant, elle signale que peu d'étudiants sont satisfaits des bi-classes. La plupart ont exprimé leur désaccord avec la politique des bi-classes, parce qu'ils aimeraient tout d'abord pouvoir préserver leur deuxième langue quand ils sont en bi-classe. Le fait d'avoir une interruption d'un ou deux ans dans la pratique de leur deuxième langue fait qu'ils perdent leurs bases et leur niveau initial. Plusieurs professeurs, qui les soutiennent, ont d'ailleurs souligné que plus on étudie de langues, mieux on évolue dans chacune. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants aimeraient pouvoir sortir de la bi-classe à partir du niveau 3 et non du niveau 4, ce qui leur permettrait de se réinsérer plus vite dans une conférence de méthode « normale ». En outre, l'UNEF souhaite que l'on mette en place des conférences thématiques dès la 1<sup>ère</sup> année pour ceux qui sont en niveau 4 d'anglais. Il n'y a pas de raison particulière pour que les étudiants de 2<sup>ème</sup> année soient plus aptes à suivre des conférences thématiques que ceux de 1<sup>ère</sup> année. Si les étudiants ont le niveau nécessaire dès la 1<sup>ère</sup> année, on devrait leur permettre de progresser encore plus vite et de suivre des enseignements intéressants. L'UNEF soutient la proposition d'Interzaide - Fac Verte de faciliter le changement de langues. De nombreux étudiants continuent d'étudier des langues qui ne leur plaisent pas et dans lesquelles ils ne réussissent pas, et aimeraient changer de langue, que ce soit pour un projet

professionnel, un projet de stage ou pour leur séjour d'études à l'étranger. Il est préférable de leur permettre de changer de langue, même s'ils perdent une année ou deux en conférence de langues, plutôt que de rester en niveau 2 pendant toute leur scolarité parce que leur première langue ne leur plaît pas. L'évolution apportée par les chartes va dans le bon sens, mais il y a beaucoup de mécontentement chez les étudiants et des améliorations sont nécessaires.

Gallien LEFEVRE souhaite faire une remarque sur l'évaluation du niveau des étudiants. A l'entrée à Sciences Po, les étudiants qui ont passé l'examen sont évalués sur la base de leurs notes à l'écrit et à l'oral. Mais cela pose un problème de justice, puisque l'on sait que l'épreuve de langues à l'entrée de Sciences Po est très dure. Il ne remet pas en question le travail des correcteurs, mais souligne que c'est la seule épreuve ayant une note éliminatoire. Il peut y avoir des disparités entre ces étudiants et les étudiants entrés sur mention très bien ou par le biais des CEP et qui n'ont pas à subir une évaluation aussi sévère de leur niveau en langues. Il estime cependant que l'introduction d'une évaluation par l'oral est un progrès appréciable.

Richard COLLINS répond à la remarque de Marina Villalonga Mut sur la faiblesse du travail sur la grammaire. Il souligne que les chartes mettent l'accent sur la prononciation, la grammaire et les stratégies de communication. Ces chartes sont envoyées aux étudiants parce que beaucoup d'entre eux ne consultent pas le site Internet de Sciences Po. Cela constitue une initiative unique, aucun autre secteur pédagogique n'ayant pris la peine d'envoyer des chartes à l'ensemble des délégués et de demander aux enseignants, après les avoir briefés très soigneusement, d'en parler dès le premier cours. Dans ces chartes, provision est faite pour un minimum de trois devoirs écrits répartis de façon équilibrée à travers les 14 semaines. Si des étudiants n'ont toujours pas reçu leurs notes, cela signifie que l'enseignant ou les enseignants concernés ne respectent pas les chartes qui ont été votées dans les deux Conseils, ce qui constitue une rupture de contrat. Il répond à Alexis Prokoviev qu'il ne comprend pas cette allusion à un climat de terreur ressenti par les enseignants. Il y a peut-être quelques enseignants qui ne respectent pas ce qui est prévu dans les chartes, mais il indique qu'il a rencontré tous les délégués de conférence au cours de ce semestre. Les remarques faites par Alexis Prokoviev ne correspondent absolument pas à ce qu'il a entendu. La vaste majorité des étudiants sont plutôt contents de l'encadrement qu'offrent les chartes. Ils ont indiqué qu'une grande majorité d'enseignants respectaient les provisions de ces chartes. Il demande donc à Alexis Prokoviev combien d'étudiants il a interrogés.

Alexis PROKOPIEV répond que les élus d'Interzaide - Fac Verte ont rencontré une centaine d'étudiants, ce qui constitue une quantité représentative, et une dizaine d'enseignants.

Il est vrai que ce n'est pas la totalité des étudiants ou des enseignants, mais plutôt que des questionnaires anonymes et froids, Interzaide - Fac Verte a préféré des discussions à vif, avec des questions précises, et a pu constater qu'aucun étudiant n'était pleinement satisfait de la politique des langues à Sciences Po. L'échelle d'insatisfaction varie cependant. Une remarque est souvent revenue : les enseignants lisent bien la charte lors du premier cours, mais certains ne l'appliquent pas, et certains tentent de l'appliquer sans avoir les outils ou l'information pour le faire. Les travaux donnés aux étudiants varient énormément dans leur quantité et leur difficulté selon les enseignants. Il est étonnant que malgré les chartes, la quantité de travaux dans une langue et un niveau donné puisse varier de la sorte.

Richard COLLINS lui répond que si tel est le cas, les étudiants disposent d'un moyen simple de modifier cette situation : le bilan de mi-parcours et les évaluations de fin de semestre. La direction des langues a soigneusement passé en revue toutes les évaluations des étudiants et n'a trouvé aucun écho des propos qu'il tient ce soir. En ce qui concerne les garanties sur la possibilité de continuer à suivre à Paris des langues commencées sur un des cycles délocalisés, il ne connaît pas un seul exemple d'étudiant n'ayant pas pu continuer une de ces langues à Paris alors qu'il le souhaitait. Il indique qu'Alexis Prokoviev a refusé de continuer la formation de tchèque qu'il avait commencée à Dijon, mais que s'il avait souhaité continuer, cette possibilité lui était offerte. Tout étudiant a la garantie de pouvoir continuer une langue qu'il a commencée à apprendre en 1<sup>er</sup> cycle, et Richard Collins attache une importance toute particulière à ce contrat. Pour ce qui est de la possibilité de changer de langue, là encore, Alexis Prokoviev est un exemple d'étudiant qui a pu changer de langue entre le 1<sup>er</sup> cycle et le cycle du diplôme. Richard Collins indique qu'il n'a jamais refusé de demande de dérogation pour changement de langue après avoir soigneusement étudié les raisons de cette demande. Il est donc

perplexe devant certaines remarques qui ont été faites et se demande si ces propos ne reflètent pas une sorte de vague angoisse qui ne correspond pas à la réalité. Il est toujours disposé à recevoir les étudiants, à passer soigneusement en revue les raisons de leurs demandes et à donner suite à ces demandes.

Alexis PROKOPIEV indique qu'après leur rencontre, où Richard Collins a tenu la même position, il avait la volonté de vérifier quelle était la réalité. C'est pourquoi il a rencontré autant d'étudiants et d'enseignants. Il indique que chacun sait que les étudiants ne disent pas tout ce qu'ils souhaitent dire dans les fiches d'évaluation, parfois par respect pour les enseignants. Mais dans les discussions, plusieurs étudiants ont signalé un refus, non de la part de Richard Collins mais de la part du secrétariat de la direction des langues, lorsqu'ils ont demandé un changement de langue. En outre, aucun étudiant ne s'est dit satisfait du niveau qui lui a été attribué en anglais ou dans sa deuxième langue, ce qui est inquiétant. En ce qui concerne son cas personnel, il n'en a pas parlé lors de son intervention et ne pense pas que cela mérite d'être mentionné. Il ne se basait pas sur son expérience personnelle, qui est particulière, mais sur ce que lui ont dit les étudiants qu'il a rencontrés.

Richard COLLINS revient sur la question de l'insatisfaction des enseignants. Interzaide - Fac Verte a rencontré 11 enseignants. Or Sciences Po a 203 enseignants de langues. Les remarques faites par Alexis Prokopiev à leur sujet ne lui semblent donc pas représentatives, bien qu'il s'intéresse au plus haut degré à ces enseignants. Il aimerait les rencontrer et comprendre mieux pourquoi ils redoutent la politique que poursuit Sciences Po dans ce domaine. Si les étudiants ne sont pas satisfaits du niveau qu'ils ont reçu à l'issue de 14 semaines de suivi pédagogique, il ne faut pas perdre de vue qu'à la différence de beaucoup d'institutions, Sciences Po a une politique particulièrement rigoureuse en matière de recrutement, ce qui complète l'action préconisée par les chartes. Sciences Po est la seule institution qui recrute systématiquement des enseignants de langue maternelle ayant des diplômes de didactique de langues étrangères. Ce sont donc de vrais professionnels. S'ils font des affectations de niveau qui ne plaisent pas à certains étudiants, c'est sûrement parce que ces étudiants ont une vision de leurs compétences linguistiques qui ne correspond pas totalement à la réalité. Richard Collins indique qu'il a été particulièrement choqué l'année précédente, lorsqu'il a reçu des étudiants ayant eu la mention très bien au bac pour réaliser avec eux un bilan de compétences à l'oral en anglais, de constater qu'ils étaient incapables d'avoir un entretien en anglais alors qu'ils avaient eu 18/20 au bac. Richard Collins pense qu'il faut que les étudiants fassent confiance à la formation de leurs enseignants et qu'ils acceptent leurs affectations.

S'ils ont vraiment le sentiment qu'il y a une injustice, ils peuvent demander à rencontrer Richard Collins pour examiner leur cas de plus près. Il ne refusera jamais de rencontrer un étudiant qui le demande.

James Mc CEARNEY souhaite souligner quelques points. En premier lieu, comme l'a fait remarquer Richard Collins, les enseignants sont assez nombreux. L'enseignement des langues est, peut-être plus que tout autre enseignement, interactif et fortement teinté par les personnalités en jeu. Il n'est pas dans l'intérêt des étudiants de souhaiter que les enseignants soient des clones les uns des autres. Il faut accepter la diversité des démarches et des choix qui sont faits, ainsi que les interfaces personnelles plus ou moins réussies qui se mettent en place. On ne peut pas garantir à chacun de trouver l'enseignant de ses rêves à chaque fois. Il ne faut pas avoir cette notion, qui se dégage entre les lignes des propos tenus, d'un système napoléonien où il se passerait la même chose dans chaque conférence de niveau 3 au même moment. Ce n'est pas dans la nature des choses et ce n'est pas dans la nature de l'enseignement. Par ailleurs, les enseignements de langues à Sciences Po ont une dotation horaire extrêmement faible par rapport à l'ensemble de l'enseignement supérieur en France : deux heures hebdomadaires, alors que la plupart des grandes écoles ont le double. Cela veut dire que chaque geste pédagogique que pose un enseignant a un coût-opportunité extrêmement élevé. Quand on consacre dix minutes à telle ou telle chose, ce sont dix minutes que l'on ne consacre pas à autre chose. Il est évident que chacun de ces choix est contestable. A partir du moment où l'enseignant a choisi, étant donné le groupe qu'il a en face de lui, de valoriser tel ou tel exercice plutôt que tel autre, à la fin du semestre, on pourra très facilement lui reprocher de ne pas avoir fait des choix différents. S'il avait eu une dotation horaire plus importante, il l'aurait peut-être fait. Mais avec seulement deux heures par semaine, on est dans le domaine de la répartition de la pénurie, et il faut en accepter les conséquences. Enfin, s'il y a ce climat de mécontentement généralisé, il se demande pourquoi cela ne se reflète pas au niveau des interventions des délégués de conférence. Il indique que dans sa conférence, il a fixé

pour règle que le délégué doit venir le voir au moins une fois par mois. Or après la séance d'élection du délégué, il ne le voit plus jusqu'à la fin du semestre, sauf quand il organise un dîner de conférence. Les délégués, pour ce qui est de leur rôle de relais des revendications et des mécontentements éventuels, figurent aux abonnés absents. James Mc Cearney ne pense pas que c'est parce qu'ils sont terrorisés, mais plutôt parce qu'ils ne voient pas les choses de manière aussi dramatique que les élus étudiants qui sont intervenus aujourd'hui. Si ce mécontentement universel existe, il se demande pourquoi il ne s'exprime pas plus souvent dans les rapports relativement cordiaux que les enseignants ont avec les étudiants.

Richard COLLINS répète qu'il a vu tous les délégués sauf six ce semestre. La majorité d'entre eux ont livré un message qui ne correspond pas à ce qui a été dit aujourd'hui.

Gallien LEFEVRE répond qu'il ne s'agit pas d'un mécontentement universel concernant la manière dont l'enseignement des langues est organisé et la manière dont les étudiants y ont accès. Mais il pense qu'on peut parler d'un mécontentement assez important. L'UNEF avait déjà réalisé un questionnaire sur la satisfaction des étudiants concernant la politique des langues à Sciences Po, et elle est prête à le refaire, sur un échantillon plus représentatif que la cinquantaine d'étudiants rencontrés par Alexis Prokoviev. Il espère que ce questionnaire, s'il est réalisé, sera bien pris en compte comme une étude représentative. Si les délégués ne disent rien, c'est parce que certains ne sont même pas concernés. Aussi bien les étudiants que les enseignants savent que parfois, les délégués sont désignés selon des modalités plus ou moins fantaisistes, qui vont de la liste alphabétique où on prend le premier nom au tirage au sort pour valider ou invalider le scrutin. On ne peut pas exiger d'étudiants désignés arbitrairement et qui n'ont aucune envie d'exercer des fonctions représentatives qu'ils se fassent l'écho d'un mécontentement qui peut être lourd à porter sur soi. Il peut être difficile de dire à un enseignant que l'on n'est pas d'accord avec ses méthodes, sachant que l'on devra continuer à travailler avec lui jusqu'à la fin du semestre. En ce qui concerne l'évaluation des enseignants par les étudiants, il précise que les questions des fiches d'évaluation portent rarement sur la forme des cours, mais plutôt sur le fond. On ne demande pas aux étudiants s'ils sont satisfaits du système de bi-classes, mais s'ils sont satisfaits de leurs enseignants. Ils savent très bien que leurs enseignants sont là pour appliquer un système avec lequel ils ne sont pas forcément d'accord. Les remarques éventuelles qu'ils pourraient avoir quant à l'organisation du système peuvent donc difficilement rentrer dans les fiches d'évaluation.

C'est bien pour cela que la commission paritaire existe, puisqu'elle permet aussi de discuter des questions de forme pédagogique et d'organisation des systèmes pédagogiques.

Jean-Claude LESCURE souhaite revenir sur les propos de Gallien Lefèvre concernant le mode de désignation des délégués. Il avoue être stupéfait. Par ailleurs, il indique qu'il assure un cours magistral d'histoire en 1<sup>ère</sup> année. Il y a quelques années, des conférences liées à son cours avaient été faites en allemand. Ce type d'offre continue d'exister en 1<sup>ère</sup> année pour les étudiants intéressés. Enfin, il fait remarquer que dans l'école de journalisme, dont il a la responsabilité, il a eu des retours de la part des étudiants. Plusieurs d'entre eux ont fait remonter des aspects d'innovation pédagogique à l'intérieur de leurs conférences de langue, qui sont communes à l'ensemble des Masters. Dans le cadre des deux heures hebdomadaires dont ils disposent, certains enseignants innover. Des étudiants ont par exemple proposé des exercices où ils ont réalisé des interviews filmées en anglais et ont rendu ces interviews avec des sous-titres en français. Il y a des marges de manœuvre importantes pour l'innovation pédagogique et des négociations sont possibles avec les enseignants. En tant que responsable d'un Master, il sait qu'il y a de vraies possibilités d'écoute à l'intérieur de la direction des langues pour innover et amener d'autres types d'exercices.

Laurent BIGORGNE pense avoir bien entendu les arguments des uns et des autres. Il aimerait faire la part des choses entre certains propos très forts qui ont été exprimés ce soir. Alexis Prokoviev a employé des mots qui ne lui ressemblent pas, parlant de peur des enseignants et insistant sur l'insatisfaction des étudiants. N'ayant pas assisté aux entretiens conduits par Alexis Prokoviev avec des étudiants et des enseignants, il ne souhaite pas mettre en doute sa parole. Ce qu'il a dit est fort et demande à être vérifié, ce à quoi Laurent Bigorgne va s'employer. S'agissant de la politique des langues, elle peut se résumer en trois mots, qui correspondent à un choix qu'il faut assumer. Le premier de ces trois mots est l'anglais. Ce n'est pas le tout anglais, mais d'abord l'anglais. Il indique qu'il est parfois étonné quand il voit des étudiants avec un excellent niveau en espagnol, en portugais,

en allemand ou en arabe, expliquant qu'ils ont laissé l'anglais de côté. On peut les plaindre pour un temps, mais arrive le moment de la responsabilité où il se trouve en situation de leur dire qu'ils se sont mis eux-mêmes dans cette situation. On peut et on doit entretenir la diversité linguistique à Paris, mais son lieu premier d'expression est le cadre des 1<sup>ers</sup> cycles en région. C'est en partie pour cela qu'ils ont été créés. Il ajoute que ces 1<sup>ers</sup> cycles n'accueillent pas que des élèves bilingues en allemand, en espagnol, en arabe ou d'en d'autres langues. Le deuxième mot qui caractérise l'enseignement des langues à Sciences Po est la progression. Il est assez étonné du diagnostic dressé par certains élus, d'autant que l'urgence ou la gravité de la situation telle qu'ils la décrivent aurait sans doute mérité que l'on attendît pas le débat de ce soir pour traiter ces questions. Il s'en inquiète d'autant plus que ce sont les élus étudiants qui ont demandé que l'on inscrive à l'ordre du jour de cette séance le point sur la politique des langues à Sciences Po. Laurent Bigorgne a accepté de le faire, mais si les élus étudiants avaient cette préoccupation si pressante, ils auraient dû la préparer avec lui. Plutôt que de poser à Richard Collins des questions sur le mode du réquisitoire en l'accusant de terroriser ses enseignants, ils auraient dû poser à Laurent Bigorgne les questions qui auraient permis à Richard Collins et à lui-même de préparer cette séance. Il a bien entendu leurs propos et a l'intention de voir quels sont les problèmes, mais il insiste sur le fait que ce n'est pas ainsi que l'on travaille ensemble. Enfin, en ce qui concerne la troisième caractéristique de l'enseignement des langues, il rebondit sur l'intervention de James Mc Cearney : l'enseignement des langues est différent d'un enseignement à l'autre. Un enseignement parfaitement homogène pourrait sans doute être délivré par un magnétophone. Il faut assumer l'hétérogénéité des enseignements. Il aimerait être assuré que cette hétérogénéité est aussi forte s'agissant des langues qu'elle serait faible s'agissant des autres enseignements.

Il ne connaît pas d'enseignement à ce point comparable d'un point à l'autre. Il n'y a pas de monotype s'agissant de l'enseignement et il faut accepter cette diversité. Elle peut paraître préjudiciable aux étudiants, mais Laurent Bigorgne est persuadé qu'on peut la rendre plus féconde qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pour comprendre ce qui se passe, Richard Collins et lui-même rencontreront Alexis Prokoviev, les élus de l'UNEF, ainsi que d'autres étudiants. Mais il tient à dire que si les étudiants estiment que leurs fiches d'évaluation de fin de semestre ne sont pas utilisées par la direction, ils se trompent complètement. La direction passe énormément de temps à relire les fiches et à porter une appréciation aussi bien sur la partie quantitative que sur la partie qualitative. Les représentants étudiants devraient aider la direction à diffuser cette culture. Les taux de retour sont satisfaisants et il faut se battre là-dessus. Il en va de la qualité des enseignements et du diplôme. C'est un point sur lequel les élus étudiants devraient alerter la direction quand ils sentent que cela ne va pas.

#### **IV. DISCUSSION SUR L'INTRODUCTION D'UN STAGE OBLIGATOIRE EN 1<sup>ER</sup> CYCLE**

##### *a) Exposé*

Laurent BIGORGNE indique que cette information est un point d'étape entre les multiples groupes de travail auxquels participent les membres de la commission sur cette question, les discussions préalables qui ont eu lieu en commission paritaire et en conseil de direction, et la discussion qui aura lieu dans une semaine en Conseil de Direction. Il s'agit d'instituer un stage de terrain obligatoire pour tous les étudiants à l'entrée de la 2<sup>ème</sup> année. Ce stage de terrain devra faire l'objet d'un cadrage précis et donc d'une validation par Sciences Po Avenir et la direction du 1<sup>er</sup> cycle au terme de quatre semaines, et devra aussi faire l'objet d'une juste et équitable attribution. Laurent Bigorgne ne tient pas à ce qu'un étudiant arrive avec un stage trouvé grâce à des relations familiales ou grâce à son environnement social alors qu'un autre étudiant aurait du mal à trouver un stage. Il ne tient pas à ce que l'engagement que l'on prend de faire réaliser près de 800 stages à chaque rentrée se perde dans des méandres permettant à certains étudiants de faire croire qu'ils ont fait un stage quand ce ne serait pas le cas. C'est donc la direction des 1<sup>ers</sup> cycles et Sciences Po Avenir qui resteront maîtres de l'attribution des stages aux uns et aux autres. Mais cela se fera avec flexibilité. Si un étudiant arrive avec un stage dont l'administration estime qu'il peut être cadré et qu'il répond à la charte pédagogique qui définira ces stages, il sera validé. Mais la direction souhaite en première instance que ces stages soient trouvés par Sciences Po afin d'assurer leur répartition équitable. Enfin, l'objectif de ce stage est de permettre aux étudiants de vivre quelque chose de plus court mais d'au moins aussi essentiel que la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger. On progresse s'agissant de la perception des diplômés de Sciences Po à l'extérieur de l'établissement. Il peut paraître paradoxal de le dire après la discussion qui vient d'avoir

lieu sur la politique des langues, mais les recruteurs sont plutôt satisfaits du niveau en langues des diplômés de Sciences Po. Les recruteurs sont également satisfaits de la façon dont ces diplômés envisagent l'international ; ils sont décomplexés par rapport à cette question. On sait en tendance que les diplômés de Sciences Po réussissent de mieux en mieux dans l'entreprise. On le voit d'ailleurs au fait que Sciences Po est de mieux en mieux référencé dans les grilles de stage et les grilles salariales. Il n'en reste pas moins qu'on continue de leur reprocher une distance par rapport aux choses basiques qui font l'environnement d'un salarié, qu'il soit dans le privé ou le public, un manque de compréhension de son système de contraintes, de ce qu'est la durée du travail, de ce que peut être un travail parfois pénible, qui font que les étudiants de Sciences Po abordent un certain nombre de problèmes de façon un peu trop conceptuelle et abstraite. Le stage obligatoire de 1<sup>er</sup> cycle permettra d'améliorer cette situation. La force de Sciences Po est de se dire que d'ici deux ans, tout le monde aura fait ce stage. Comme lors de la mise en place de la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger, la direction ne souhaite pas procéder d'un seul coup, mais se donner deux années universitaires pour construire un portefeuille de 800 stages, ce qui est considérable. Le groupe de travail qui s'est tenu la semaine dernière sur cette question a conclu que sous cette forme, ce dispositif pédagogique paraissait être en mesure d'être adopté par le conseil de direction.

#### *b) Questions et observations*

Damien RAMAGE fait remarquer que certains étudiants ont besoin d'avoir un emploi salarié pendant l'été et connaissent déjà bien cet aspect du monde du travail. Ce serait un problème que de les obliger à faire des stages non rémunérés alors qu'ils ont besoin d'un salaire.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po sera flexible sur ce point. Quelqu'un qui aurait trouvé un job étudiant en été et qui le poursuivrait en septembre dans un cadre contractuel aurait déjà vécu cette première expérience professionnelle. Il serait peut-être même possible de faire rentrer cette expérience dans le cadre d'un stage. On sait en commission de suivi social qu'un certain nombre d'étudiants font des jobs au noir. Une convention de stage permettrait sans doute de régulariser un certain nombre de situations préjudiciables.

Jean-Claude LESCURE indique que cette année, l'école de journalisme a fait signer près de 300 conventions de stages pour les 80 étudiants. C'est un effort considérable et il faut être conscient de ce que peuvent représenter 800 conventions de stage en entreprise. Il ajoute qu'à l'école de journalisme, les étudiants qui font des CDD pendant l'été ont une obligation de stage comme les autres, mais que l'on assimile les CDD qu'ils peuvent obtenir au temps passé en entreprise dans le cadre d'un stage. Cela a permis de résoudre ce problème des étudiants travaillant l'été au mieux des intérêts de chacun. Il estime que ce stage obligatoire est un élément extrêmement important de l'évolution de la scolarité à Sciences Po et de la différenciation par rapport à ce qui se fait à l'université, qui n'a pas ce type d'approche du monde du travail. Cela pose la question des étudiants entrés directement en 4<sup>ème</sup> année, qui n'auront pas nécessairement cette expérience.

Damien RAMAGE fait remarquer que les étudiants à l'université prennent souvent des jobs d'été.

Jean-Claude LESCURE répond que ce n'est pas le cas de tous. Et ceux qui passent par les khâgnes le font rarement.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2006**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 20 heures.



